

TOURNOI MICHÈLE LE GALL - SAMEDI 25 FÉVRIER 2023

Règlement du Tournoi

Article 1: Seuls les joueurs(euses) inscrits(tes) sur la première feuille de match pourront participer à la suite de la compétition.

Article 2: En cas de désistement d'une ou plusieurs équipes, le comité d'organisation se réserve le droit de refaire les poules et éventuellement de les rééquilibrer.

Article 3: Terrain de Jeu = U11 petit terrain, U13 grand terrain

Article 4: Lors de la phase éliminatoire:

- U11 Le temps de jeu sera de 2 fois 5 minutes sans décompter.
- U13 Le temps de jeu sera de 1 fois 10 minutes sans décompter, sauf sur lancer-francs.
- Changements de joueurs "à la volée", sur coup de sifflets des arbitres.
- L'intervalle entre les deux mi-temps est fixé à deux minutes.
- Pas de temps morts possibles.
- Toute équipe ne se présentant pas dans les deux minutes après l'horaire fixé pour la rencontre aura match perdu par forfait.
- Tout joueur pénalisé de trois fautes personnelles sera éliminé pour la rencontre en cours.
- Règle des deux lancers-francs applicables après trois fautes d'équipe par mi-temps.

Article 5: Lors des demi-finales et finales:

- Le temps de jeu sera le même.
- U11 = Pas de temps mort.
- U13 = Un temps mort sera possible par équipe et par rencontre.
- En cas d'égalité, prolongation de trois minutes, puis deuxième prolongation type " mort subite " si nécessaire.
- Les finales U11 et U13 se feront sur grand terrain.

Article 6: Une faute technique entraîne l'exclusion pour la suite du tournoi.

Article 7: Attribution des points lors des éliminatoires:

Match gagné = 3 points, Match nul = 2 points, Match perdu = 1 point, Forfait = 0 point.

Article 8: En cas d'égalité entre deux équipes au classement des éliminatoires, celles-ci seront départagées au panier-avérage particulier, puis au panier-avérage général; Trois équipes seront départagées au panier-avérage général, puis par le nombre de points marqués si nécessaire.

Article 9: Chaque COACH aura la charge d'arbitrer le match suivant.

Article 10: Les règles non précisées sont celles en vigueur par la FFBB.

Article 11: Pour tout point non prévu au règlement entraînant un litige, l'avis du comité d'organisation sera déterminant et sans appel.

Article 12: Le fait, pour une association de participer au tournoi, implique l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.